

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail – Progrès

MINISTRE DE LA JUSTICE
Secrétariat Général

Direction de la Communication, de
l'information Et des relations publiques

Compte rendu de la visite du Premier Ministre

L'an deux mil vingt et le vingt-sept Juillet, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Brigi Rafini s'est rendu successivement à la Cour d'Appel de Niamey, au Conseil d'État et à la Cour des Comptes.

Il était accompagné dans son déplacement des Ministres des Finances, de la Justice , de l'Urbanisme par Intérim et du Président de la délégation spéciale de la ville de Niamey.

L'objet de cette visite est d'aller s'enquérir des conditions de travail de ces juridictions.

Pour le Premier Ministre, ce déplacement, a t il souligné, s'inscrit dans le cadre de la bonne gouvernance administrative et financière. Après s'être imprégné des difficultés que traversent ces juridictions, il a assuré de la disponibilité du Gouvernement à continuer à apporter son soutien à la justice dans son ensemble en dépit du contexte de gestion de la rareté. Il les a félicités pour le travail abattu avec peu de moyens.

Le Premier Président du Conseil d'État en prenant la parole, a d'abord fait l'historique du Conseil par un rapprochement avec le Conseil d'État Français qui est présidé par le Premier Ministre avant d'ajouter que c'est un honneur d'être visité par le Chef de l'administration même s'il n est pas Président de ce Conseil. Ensuite, il a demandé au Premier

Ministre qu'il est loisible d'ériger cette visite en tradition. Enfin , il a rappelé les quelques préoccupations liées au fonctionnement de cette haute juridiction administrative notamment les ressources financières d'où le plaidoyer lancé en direction du Gouvernement pour une célérité dans la libération et la consistance des crédits alloués afin de mener à bien la mission qui leur est dévolue.

Quant au Premier Président de la Cour des Comptes, il a insisté , à son tour, sur le problème des ressources humaines qui se pose en terme d'insuffisance des vérificateurs. Au stade actuel, 20 vérificateurs sont à pied d'oeuvre pour toute l'étendue du territoire du Niger. Ce qui est en dessous de la norme, qui d'après les ambitions, devraient être au nombre de 80. A ce niveau, un effort supplémentaire est à faire pour un redéploiement d'autres vérificateurs pour être à la hauteur de la mission à eux assignée.

Pour finir, des notes de synthèse faisant état des préoccupations de la Cour d'Appel et de ces deux hautes juridictions ont été remises au chef de gouvernement.

***Directeur de la Communication
Porte-Parole du Ministère de la Justice***



Sada MOUSSA